



Dossier d'inscription artiste-exposant PORTES D'OR

11ème édition

les **12/13/14 juin 2020**
(+ en option le 15 juin 2020)

Votre dossier d'inscription doit contenir les 4 éléments suivants :

- 1 - Le bulletin d'inscription papier, complété et signé, (à envoyer avec le chèque)
- 2 - Votre règlement par chèque, d'un montant de 45 € à l'ordre de « Association Portes d'Or » (45 € = adhésion annuelle à l'association 20€ + inscription aux portes ouvertes 25€).
- 3 - Une image numérique de votre travail qui sera diffusée dans un diaporama sur Facebook et lors de l'exposition collective.
Cette image est à envoyer à Jérémie à industriepoetique@yahoo.fr (format jpg ou png et minimum 1000 pixels de large ou de haut)
- 4 - Une présentation papier en 4 exemplaires de vous et/ou votre travail sur 2 pages A4 format portrait pour les books collectifs qui seront consultables dans les 3 points d'accueil et au lieu de l'exposition collective.

Règlement des PORTES D'OR 2020

1 - Tout d'abord pour s'inscrire, il est nécessaire d'avoir échangé avec un des organisateurs de la manifestation. Les permanences d'accueil n'étant pas possibles cette année, vous pouvez contacter l'équipe d'accueil par courriel à l'adresse suivante : inscriptions.portesdor@gmail.com
Pour tout renseignement vous pouvez également contacter **Françoise Chartier** au **06 11 36 35 35**

2 - Il est attendu de chaque exposant qu'il participe activement à l'organisation des événements.
En vous inscrivant, vous acceptez d'être sollicité par l'association pour toute activité nécessitant des ressources supplémentaires.

3 - Circuit et horaires: Les Portes ouvertes des Portes d'Or se dérouleront dans le quartier de la Goutte d'Or. Les expositions seront ouvertes **vendredi 12 juin à partir de 18h (vernissages), samedi 13 et dimanche 14 de 14h à 20h et, pour ceux qui le souhaitent, lundi 15 de 14h à 20h.**

4 - Inscription: **Date limite 4 AVRIL 2020**

Le dossier d'inscription doit nécessairement contenir les 4 éléments mentionnés plus haut.

- **Le bulletin d'inscription ET le chèque signés** doivent être envoyés à:

Association Portes d'Or
Maison de la Vie Associative et Citoyenne
Boîte n°1, 15 passage Ramey, 75018 Paris

- **L'image numérique** pour le diaporama doit parvenir à Jérémie à industriepoetique@yahoo.fr avant le 26 avril.

- **Les pages papier de présentation pour les books collectifs (en 4 exemplaires)** doivent être remises le jour de distribution des affiches et flyers qui vous sera précisé. Chaque artiste doit être présent ou représenté.

- **Site Portes d'Or**: possibilité de présenter votre travail sur notre site (voir infos sur le site : www.portesdor.fr)

5 - Bannières: Une bannière signalant l'atelier sera fournie (caution 10€), elle doit être visible de la voie publique pour favoriser la lisibilité du parcours. Elle doit être rendue à l'association au "Pot de clôture" des artistes.

6 - Communication: Chaque artiste recevra le nombre d'affiches/plans qu'il aura précisé dans le bulletin d'inscription pour communiquer sur l'événement. **Chacun s'engage à participer à la communication sur l'événement en diffusant le plus largement possible les informations : flyers, affiches, emailing, etc...**

7 - Responsabilité: L'association décline toute responsabilité pour les œuvres déposées et exposées concernant les risques encourus (manutention, incendie, vol, vandalisme, perte, etc).

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement et abandon de tout recours contre les organisateurs.

8 - Responsabilité fiscale et sociale: Les artistes graphistes ou plasticiens sont dans l'obligation au 1er euro perçu (lors d'expositions, d'ateliers portes ouvertes, de ventes sur internet, etc.) de s'identifier auprès des services administratifs de sécurité sociale de la Maison des Artistes en vertu des lois sociales (art. L-382-1 du CSS > obtention d'un n° d'ordre artiste auteur MdA) et de se déclarer auprès de leur centre des impôts en BNC (Bénéfices Non Commerciaux) en vertu des lois fiscales (art. 1460-2°, art. 102 ter & art. 92 – DB 5 G-11 du CGI > obtention d'un n° de SIREN-SIRET) afin d'être reconnus administrativement.

Ils reconnaissent avoir été informés par les organisateurs des portes ouvertes et par les membres du bureau des Portes d'Or de leurs obligations sociales et fiscales.

9 - Installation: Chaque artiste doit se mettre en accord avec son lieu d'exposition pour l'accrochage et le décrochage des œuvres.

10 - Une exposition collective réunira les exposants qui le souhaitent du 9 au 21 juin à FGO Centre Barbara (accrochage le 8, vernissage le 11, décrochage le 22). Les photos de Dominique Jouxte sur les artistes au travail y seront présentées.

11 - "Pot de clôture" des artistes: pour nous retrouver et fêter l'événement, un pot de clôture sera organisé à la fin des portes ouvertes (la date et le lieu vous seront précisés ultérieurement).

Nous vous rappelons que la présence des artistes est obligatoire pendant la manifestation.

« Ensemble, créons l'événement ! »

BULLETIN D'INSCRIPTION PORTES D'OR- PORTES OUVERTES 2020 (12 - 15 juin)

Envoyez votre dossier d'inscription (ce bulletin rempli + le chèque de 45 € à l'ordre de "Association Portes d'Or") **AVANT LE 4 avril 2020** à l'adresse suivante :

Dominique AVERTY
Secrétariat Association Portes d'Or
55 rue du Mont-Cenis
75018 PARIS

Tout dossier reçu après le 4 avril 2020 ne sera pas pris en compte

Prénom + Nom / Pseudo :

.....

Email :

.....
.....

Téléphone :

.....

Votre exposition aura lieu :

- Dans votre atelier ou appartement (adresse) :

.....

- En tant qu'invité(e), dans l'atelier ou l'appartement de (nom et adresse) :

.....

- Dans un autre lieu : café, boutique, organisme, etc (nom et adresse) :

.....

Domaine(s) artistique(s).....

Exposez-vous le **lundi 15 juin** de 14h à 20h ?

OUI

NON

Participez-vous à **l'exposition collective** ?

OUI

NON

ANIMATIONS : proposez-vous une animation pendant le WE des Portes d'Or dans votre lieu d'exposition ou à l'extérieur (musique, lecture, démonstration, performance, etc...) ?

Si oui, donnez-en la description, la date et l'horaire, pour qu'elle apparaisse sur l'affiche/plan des Portes d'Or, avant le 15 avril à mailing.portesdor@gmail.com

Combien d'affiches/plans papier commandez-vous ? (jusqu'à 100 par artiste) :

Ces affiches vous serviront pour votre promotion personnelle et pour afficher l'événement dans votre quartier.

Bannières : avez-vous une bannière des Portes d'Or ?

OUI

NON

Je m'engage à participer à l'affichage de l'événement :

Samedi 30 mai

Samedi 6 juin

Ecrivez « Lu et approuvé le règlement des Portes d'Or 2020 », datez et signez

N° SIRET : 538 706 7000016

Association Portes ouvertes d'ateliers d'artistes de la goutte d'or
Maison de la vie associative et citoyenne du 18ème - boîte N°1
15 passage Ramey 75018 Paris

